



ViaTrajectoire Version 8.0

Contenu de version

Mise en Production le 30 janvier 2023

Table des matières

1	Glo	bal	3
	1.1	Annuaires – Sanitaire	3
	1.2	Annuaires – Handicap	3
	1.3	Administration – Unités	3
	1.4	Administration – Outils de diagnostic	3
	1.5	Administration - Comptes et habilitations	4
	1.6	Documentation	4
2	Refe	onte de l'espace Médecins libéraux	4
3	Mo	dule Sanitaire – Espace Professionnels	5
	3.1	Versant Prescripteur et Receveur	5
	3.2	Versant Prescripteur	5
4	Mo	dule Grand Age – Espace Professionnels	7
	4.1	Versant Demandeur et Receveur	7
5	Mo	dule Handicap – Espace Personnes en situation de handicap	7
6	Mo	dule Handicap – Espace Professionnels	8
	6.1	Versant MDPH et ESMS	8
	6.2	Versant MDPH	12
	6.3	Versant ESMS	13
7	Inte	erfaces	13

1 Global

1.1 Annuaires – Sanitaire

 Amélioration de l'affichage des unités fermées temporairement : les unités concernées apparaissent désormais « grisées » avec la mention « fermée temporairement » dans la liste des unités présente dans la fiche de l'établissement consulté (onglet « Unités »).

1.2 Annuaires – Handicap

- Simplification des critères de recherche dans l'annuaire Handicap en mode déconnecté (page d'accueil du site) et en mode connecté à l'espace « Professionnels » (alignement sur les critères présents dans l'espace « Personnes en situation de handicap »).
- Désormais, lors de la recherche dans l'annuaire, l'adresse de l'antenne de l'unité déclarée par l'établissement est également prise en compte : si une structure a déclaré une unité avec une adresse différente, celle-ci apparaîtra dans les résultats de la recherche dans le cas où l'adresse de l'antenne correspond au critère de lieu renseigné.

A noter : dans la fiche de l'établissement consulté, en cas d'antenne déclarée, l'adresse de l'unité est affichée dans l'onglet « Unité » et la phrase suivante apparaît dans l'onglet « Infos générales » : « Cet établissement possède au moins une antenne correspondant à la zone de recherche ».

1.3 Administration – Unités

 L'état de synchronisation d'une unité avec le ROR est désormais affiché dans la colonne « ROR » : présence d'un icône vert lorsque l'unité est bien synchronisée.

1.4 Administration – Outils de diagnostic

- Modification des outils de diagnostic « Médecin de ville », « Sanitaire » et « Grand Age » (accessibles via le menu « Administration ») :
 - « Diagnostic Médecin de ville » Ajout d'une fonction permettant la recherche de l'assistant(e) d'un médecin de ville afin de pouvoir l'aider dans l'utilisation de ViaTrajectoire (aide à la connexion, etc.) : recherche par numéro de carte professionnelle ou par nom/prénom/adresse email de l'assistant(e).
 - « Diagnostic Médecin de ville » Une fois la recherche par numéro RPPS ou par nom/prénom du médecin effectuée, une nouvelle rubrique intitulée « Assistant déclaré » est ajoutée dans la partie consacrée aux délégations du médecin.
 - « Diagnostic Sanitaire » et « Diagnostic Grand Age » Lorsque l'un des volets d'un dossier sanitaire ou Grand Age a été validé par l'assistant(e) d'un médecin de ville, cette information est mentionnée dans la partie « Historique des opérations effectuées sur le dossier » depuis l'outil de diagnostic concerné.

 Correction d'une anomalie présente dans l'outil de diagnostic « Sanitaire » : en cas de transfert de dossier, les actions sont dorénavant imputées au référent du dossier au moment de l'action et non plus au référent actuel dans la partie « Historique des opérations effectuées sur le dossier ».

1.5 Administration - Comptes et habilitations

Afin d'améliorer la compréhension du référent structure/unité qui souhaite prolonger un une habilitation portant sur un profil qui n'existe plus dans ViaTrajectoire (profil devenu obsolète avec la refonte des habilitations), l'information présente au passage de la souris sur l'icône « calendrier » a été modifiée en cas d'habilitation désactivée. La phrase « Cette habilitation ne peut pas être prolongée. » a été remplacée par « Cette habilitation ne peut être prolongée car ce profil n'existe plus. Veuillez sélectionner un autre profil. ».

1.6 Documentation

- Actualisation de la documentation suivante :
 - « <u>Guide espace Médecin libéral</u> » (espace « Professionnels » en mode connecté, page « Documentation » / espace « Médecins libéraux » en mode connecté/déconnecté dans les pages « Aide », « Documentation » et « Contact/FAQ »)
 - « <u>Procédure d'aide à la connexion</u> »/« <u>Procédure de connexion à ViaTrajectoire</u> » (espace « Médecins libéraux », fenêtre de connexion en mode déconnecté et page « Documentation » en mode connecté)
 - « <u>Gestion d'un dossier d'admission en soins de suite</u> » (espace « Médecins libéraux » en mode connecté, page « Documentation »)
 - « <u>Gestion d'un dossier d'hébergement pour personnes âgées</u> » (espace « Médecins libéraux » en mode connecté, page « Documentation »)
 - « <u>Gestion d'un dossier d'hébergement pour personnes âgées</u> » (espace « Médecins libéraux » en mode connecté, page « Documentation »)

2 Refonte de l'espace Médecins libéraux

- Evolutions fonctionnelles de l'espace « Médecins libéraux » :
 - ajout d'une fonction permettant au médecin de déclarer dans ViaTrajectoire son personnel de cabinet afin de lui autoriser l'accès à ses dossiers,
 - ajout d'une fonction permettant au médecin de récupérer un dossier Grand Age à la demande d'un patient ne l'ayant pas encore désigné comme son médecin traitant.

→ Pour plus d'informations, veuillez consulter le document suivant : « Evolutions fonctionnelles de l'espace Médecins libéraux en v8.0 ».

3 Module Sanitaire – Espace Professionnels

3.1 Versant Prescripteur et Receveur

- Dans l'historique du dossier ou de la demande, si l'action a été effectuée par l'assistant du médecin libéral, cette information est précisée (nom/prénom de l'assistant et du médecin concerné).
- Modification des règles permettant l'affichage des lignes en gras et/ou en rouge dans les tableaux de bord « Prescripteur » et « Responsable des admissions » :
 - au niveau des onglets « Annulés » et « Archivés », aucune ligne du tableau de bord ne peut désormais apparaître en gras ou en rouge,
 - dans tous les autres onglets (hors demandes de type « PRADO »), une ligne apparaît en rouge dans le tableau de bord dès lors qu'une relance est signalée au niveau du dossier ou de la demande (relance automatique ou manuelle).

3.2 Versant Prescripteur

 Dans le dossier, volet « Admin. et social » au niveau de la partie « Prise en charge des soins ou du séjour, aides financières », le champ « Demande anticipée : oui/non » est remplacé par « Type de demande » avec trois choix possibles : « En cours d'hospitalisation », « Anticipé avant hospitalisation » ou « Sans hospitalisation préalable ».

A noter :

→ lorsqu'il s'agit d'une demande créée depuis l'espace Professionnels, la case « En cours d'hospitalisation » est cochée par défaut et la date d'hospitalisation est obligatoire,

 \rightarrow lorsque la demande est anticipée, l'utilisateur coche « Anticipé avant hospitalisation » (jusqu'à présent, l'utilisateur répondait « Oui » à « Demande anticipée ») et la date d'hospitalisation est obligatoire,

→ lorsqu'il s'agit d'une demande créée depuis l'espace Médecin libéral, la case « Sans hospitalisation préalable » est cochée par défaut et la date d'hospitalisation est non visible. Versant receveur, il est indiqué dans ce cas : « patient en provenance du domicile »,

→ lorsqu'il s'agit d'une demande « Sans hospitalisation préalable », les champs « Retour à domicile ou maintien dans le lieu de vie actuel en attendant la prise en charge » et « Date de retour à domicile avant entrée en SSR » disparaissent du volet « Admin. et social ».

- Modification des règles associées à la relance automatique du prescripteur :
 - Jusqu'à présent, la relance manuelle sur un dossier ne générait aucune annulation de celui-ci. Dorénavant, 30 jours après la relance automatique envoyée au prescripteur, le dossier est annulé et les demandes associées audit dossier le sont également.
 - En cas de relance en cours sur un dossier, l'utilisateur voit apparaître une fenêtre d'information à l'ouverture du dossier concerné. Le temps restant avant l'annulation du dossier est précisé et l'utilisateur dispose de 3 boutons d'action :

- « Maintenir et actualiser le dossier » : annulation de la relance et conservation du dossier,
- « Fermer le dossier » : annulation du dossier,
- « Me le redemander plus tard » : maintien de la relance (dans la limite du délai d'annulation automatique de 30 jours).
- Actions sur le dossier Lors du transfert de responsabilité d'un dossier, une case à cocher a été ajoutée dans la fenêtre d'action avec la phrase suivante : « J'ai informé l'unité sélectionnée du transfert de ce dossier ». Le transfert du dossier n'est possible qu'une fois la case cochée par l'utilisateur.

3.3 Versant Receveur

- Ajout de la possibilité pour une unité receveuse contactée, de confirmer la demande transmise à la place du service prescripteur :
 - une fois la demande d'admission acceptée, l'unité receveuse peut utiliser le bouton
 « Répondre » pour « confirmer la demande avec l'accord du patient » :

> Accueil > Sanitaire > Receveur > Demande					
Tableau de bord † Dossier Précédent	- Dossier Sulvant	🖨 Imprimer	+ Répondre	Résumé de la demande	
Demande Informations relatives à la demand	le ni		Accepter la de Accord de pri Refuser la den Attestation d'	emande ncipe nande arrivée	23 Rieux" clinique de pneumo — MAIM Aimé (né AIMAIM Aimé ector aleobert) - ST JEAN EN ROYANS
Demande reçue	le 04/04/2012		Confirmer la o	lemande avec l'accord du patient	SSR affections respiratoires
Admission souhaitée	le 10/04/2012			Réponse	
Prescripte	ur C.H. ANNONAY - REANIMATION			Statut	Acceptation DA

au clic sur le bouton concerné, la fenêtre suivante apparaît :

Date d'hospitalisation *	JJ/MM/AAAA	H
Date d'admission prévue, confirmée *	10/12/2022	
Date d'échange avec le prescripteur *	JJ/MM/AAAA	
Commentaire (identité ou fonction du correspondant) : *	(Max. 1000 cara	ctères).
☐ Le prescrij pour sa prise	oteur vous a confi en charge dans vot	rmé avoir obtenu l'accord formel du patient re unité.
Le prescri pour sa prise Cette confirmation engag	oteur vous a confi en charge dans vot ge le prescripteur, e	rmé avoir obtenu l'accord formel du patient tre unité. elle lui sera transmise et annulera tous les échanges avec les autres unités contactées.

 partout où cette information figure, il est précisé que c'est l'unité receveuse (et non le service prescripteur) qui a confirmé la proposition d'accueil.

<u>A noter</u> : maintien de la possibilité pour le service prescripteur de confirmer la demande (sauf dans le cas où l'unité receveuse a déjà effectué la confirmation).

 Lorsqu'une demande se trouve au statut « annulée », l'unité receveuse contactée ne peut plus la consulter. Pour plus de clarté, le message s'affichant en cas de tentative d'accès à une demande annulée a été modifié. Suppression de l'icône représentant un « drapeau rouge » dans le tableau de bord du responsable des admissions lorsqu'il s'agit d'une demande anticipée pour un dossier incomplet.

4 Module Grand Age – Espace Professionnels

4.1 Versant Demandeur et Receveur

 Dans l'historique du dossier ou de la demande, si l'action a été effectuée par l'assistant du médecin libéral, cette information est précisée (nom/prénom de l'assistant et du médecin concerné).

4.2 Versant Demandeur

 Dans le dossier, il est de nouveau possible de sélectionner un médecin traitant précédemment supprimé.

4.3 Versant Receveur

 Amélioration de l'affichage de la fonction permettant le maintien des demandes en cours lorsqu'une admission effective est prononcée par un établissement receveur (message plus détaillé).

5 Module Handicap – Espace Personnes en situation de handicap

• <u>Ouverture de l'espace « Personnes en situation de handicap » à tous les usagers/aidants</u> disposant d'identifiants leur permettant de se connecter à cet espace dans ViaTrajectoire.

IMPORTANT

Les utilisateurs connectés à l'espace « Personnes en situation de handicap »* peuvent désormais consulter leurs décisions d'orientation (menu « Suivre mes décisions et demandes ») et rechercher des structures (menu « Rechercher des établissements ou services ») et ce, <u>quelle que soit la MDPH référente du dossier ViaTrajectoire</u>.

Les autres fonctionnalités du module usager sont masquées par défaut : l'usager ne voit pas apparaître son Dossier Unique d'Admission, ne peut pas le compléter et par conséquent, il ne peut pas envoyer de demandes aux ESMS (en pratique, le menu « Consulter mon dossier unique d'admission » n'apparaît pas lorsque l'utilisateur se connecte à son espace).

Le déblocage de ces fonctionnalités (envoi de demandes et remplissage du DUA pour une MDPH donnée) n'est possible que <u>sur demande adressée au support national</u> <u>ViaTrajectoire</u>.

*A noter : les ESMS peuvent dorénavant fournir à l'usager ses identifiants de connexion à l'espace « Personnes en situation de handicap » (bouton « Imprimer les codes pour l'usager » disponible dans la décision versant MDPH et dans la notification versant ESMS).

- Création du Dossier Unique d'Admission (DUA) en établissements et services médicosociaux pour personnes en situation de handicap :
 - le dossier est composé de 3 volets (accessibles via le menu « Consulter mon dossier unique d'admission ») qui sont en partie pré-renseignés avec les informations transmises par la MDPH lors de l'import de ses décisions d'orientation : « Informations administratives », « Parcours personnel » et « Autonomie et vie quotidienne » → <u>A</u> <u>noter</u> : le dossier est par défaut inaccessible à l'usager/l'aidant voir l'encadré cidessus (« Important »),
 - la page « Suivre mes décisions et demandes » permet de visualiser toutes les orientations de l'usager ainsi que les demandes associées → <u>A noter</u>: l'envoi et la gestion des demandes pour l'usager/son aidant sont désactivés par défaut voir l'encadré ci-dessus (« Important »),
 - la page « Rechercher un établissement ou service » permet de rechercher une structure dans l'annuaire et d'envoyer des demandes*: les critères de recherche sont initialisés en fonction des orientations de l'usager et de la ville de résidence déclarée dans le dossier (partie « Domicile », volet « Informations administratives »).

*L'envoi d'une demande est uniquement possible si les trois conditions suivantes sont réunies :

- 1. le paramétrage permettant l'envoi des demandes pour une MDPH donnée a été activé (voir l'encadré ci-dessus : « Important »),
- 2. l'usager/son aidant a complété son DUA (dossier entièrement validé),
- 3. l'usager dispose d'une ou plusieurs décision(s) d'orientation en cours de validité ou future(s) dans ViaTrajectoire.
- Modification de la page d'accueil de l'espace « Personnes en situation de handicap » : évolution des textes présents dans les onglets « Accueil », « Informations utiles » ainsi que dans la foire aux questions (FAQ accessible depuis l'onglet « Contacter le support » ou depuis le bandeau situé en bas de page).

6 Module Handicap – Espace Professionnels

6.1 Versant MDPH et ESMS

- Refonte de l'affichage des décisions d'orientation/notifications reçues dans le cadre de l'intégration du DUA dans ViaTrajectoire (cf. exemples 1, 2, 3 ci-après) :
 - <u>en cas de DUA complété par l'usager/l'aidant, le contenu du DUA est affiché dans la</u> <u>sous-partie « Informations sur l'usager »</u>,

<u>A noter</u>: si l'usager modifie certaines informations transmises par la MDPH (cf. liste cidessous), l'information affichée est celle communiquée par la MDPH et une infobulle est ajoutée avec la donnée renseignée par l'usager (l'infobulle affiche la phrase suivante: « L'information contenue dans le DUA est différente de celle transmise par la MDPH. Information présente dans le DUA : »). Les autres données modifiées par l'usager sont quant à elles directement affichées dans le dossier pour la MDPH référente et les ESMS contactés. Liste des données pour lesquelles une infobulle s'affiche en cas de modification par l'usager/son aidant :

- Nom de naissance, Nom usuel, Prénom de naissance, Date de naissance, Sexe
- Code postal/Ville de naissance, Pays de naissance
- Numéro de sécurité sociale, NIR, Nom de l'organisme d'assurance maladie
- Code postal/Ville domicile
- Nom de l'organisme (domicile), Adresse de l'organisme (domicile)
- Téléphone 1/Téléphone 2
- Coordonnées du parent 1/ Coordonnées du parent 2
- <u>les données relatives à la décision d'orientation transmises par la MDPH se trouvent</u> <u>dans les parties « Informations médicales » et « Décision d'orientation » dans</u> <u>« Contenu du dossier »</u>,

<u>A noter</u> :

→ Dans la partie « Informations médicales », seules les données « Médecin » et « Médecin spécialiste » sont modifiables par l'usager, uniquement s'il est autorisé à renseigner son DUA dans ViaTrajectoire (les autres données présentes dans cette partie du dossier ne sont pas visibles dans l'espace « Personnes en situation de handicap »).

 \rightarrow Les données présentes dans la partie « Décision d'orientation » sont partiellement accessibles pour l'usager/l'aidant dans l'espace « Personnes en situation de handicap » et ne sont pas modifiables.

 <u>une colonne intitulée « DUA » a été ajoutée dans les tableaux de bord versant MDPH et</u> <u>ESMS</u> pour distinguer les dossiers avec ou sans DUA complété (cf. exemples 3 ci-après).



Exemple 1 – Version 8.0 : affichage d'une décision d'orientation versant MDPH

Mise en Production de la version 8.0 de ViaTrajectoire le 30/01/2023

Via Trajectoire	ANNUAIRES HA	NDICAP OBSERVATOIRE ADMINISTRATION		Bienvenue sferry Déconnexion
Accueil > Handicap > Gérer une notifications reçu	e			AAA i
Retour au tableau de bord			🖶 Imprimer Sélectionner une action 👻	Résumé
Accompagnements dans mes unités Statut de l'accompagnement Statut de l'accompagnement En cours d'analyse, demande d'indission reçue En liste d'attente depuis le 06/04/2021 MDPH DE L'AIN 13. avenue de la Victoire CS 50415 D1012 - BOURG-EN-BRESSE CEDEX 04 00 00 00 00	Unité Places disponibles : NR Liste d'attente : 5	Made d'accompagnement Permanent Changer le stat *		MOPH MDPH de FAin ESMS INE L'ARMAILLOU Initiateur MDPH N° individu © <u>0120200017001</u> Identité © GISCARD Marcel (17 ans) Type de droit et 7.1 - Orientation vers un Institut médica-éducatif prestation (IMB) Décision 01/06/2020 Validité 01/07/2020 - 01/07/2025 Statut © Complet Dernière modification le 06/04/2021 Contenu du clossier Informations sur l'usager
				Décision d'orientation
Informations sur l'usager N° individu 0120 NIR 9876 Nom de naissance GISC/ Prénom Marc	200917001 :432100123456789 :RD			Notes internes Ajouter une note
Coordonnées de l'usager Adress 12 Rc	, 2004 Jlin ble e Abbé Colas (i)			Gestion Afficher toutes les notifications The imprimer les codes pour l'asager Demander d'actualiser le DUA
Code postal 7600		ViaTrajectoire Intégration	- © version 8.0.0.6 (02 decembre 2022)	·

Exemple 2 – Version 8.0 : affichage d'une notification reçue versant ESMS

MaTrajectoire	*	ANNUAIRES	HANDICAP	OBSERVATOIRE	ADMI	NISTRATION							Bienvenue sferry * Déconnexion
> Accuel > Handicap > Tableau de bord des notifications reçues 🗛 🕀													
Mi Catégor Es Unit	PPH 01 - MDPH de l'Ain e(s) Institut Médico-Educatif (I.M IMS IME L'ARMAILLOU (0107806 é(s) Toutes les unités	.E.) 17)	•							1	Accès rapide i MDPH d'origine i d N° individu i Nom de l'usager i Prénom de l'usager i	1 - MDPH de l'A	lin •
	Q. Acoder à la notification C Réinitailer											tion C Réinitialiser	
Notifications Co	Afficher les fittres												
7 résultat(s) pour 6 notifica	7 résultatijs pour 6 notification(s) 💿 1 🕞 📃 Page : 🚺 🔍 Nombre d'éléments par page : 10 💌												
Statut Depuis le Pré	icision DU	2 2 4	N* individu	Sexe	Age	Identité	Initiate	ur <u>ES</u>	MS/Unité	Décision Temporalité	Validité	Modif.	Actions
06/04/2021 reg	ue le 06/04/2021		0120200917001 ((01) 🛉	17 ans	GISCARD Marcel	MDPH	IN	IE L'ARMAILLOU Unité B	01/06/2020 Accueil permanen	01/07/2020 t - 01/07/20	06/04/2021 25	₽₀
05/12/2022		▲	20221201 (01)	b 🕴	10 ans	RECETTE Gerard	MDPH	IN	IE L'ARMAILLOU Unité B	01/12/2022 Accueil permanen	01/12/2022 t - 31/12/20	05/12/2022	Ē,
01/03/2022			<u>801010191</u> (67)	ත 🕴	21 ans	LEBOUCHER Jaqueli	ne MDPH	IN	/E L'ARMAILLOU Unité C avec un nom assez long	01/01/2020 Accueil temporain	21/04/2020 - 21/01/20	02/03/2022	P _0
NC en	trée prévue le 01/03/2022 🛦		<u> </u>	e 🕴	21 ans	LEBOUCHER Jaqueli	ne MDPH	IN	/E L'ARMAILLOU	01/01/2020 Accueil temporain	21/04/2020	02/03/2022	₽₀
NC le	06/06/2025		01789654384 (01) 🛉	16 ans	DEGAULLE Evan	MDPH	IN	IE L'ARMAILLOU	01/06/2020 Accueil permanen	01/07/2020 + 01/07/20	27/10/2021	E.
NC en	trée prévue le 14/10/2017 🛦		<u>189743</u> (01)	+	12 ans	LEBOEUF Hine	MDPH	IM	IL'ARMAILLOU Unité A	05/10/2016	05/10/2016 - 05/10/20	09/03/2021	₽
06/04/2021 reg	ue le 06/04/2021		501010166 (01)	+	21 ans	BIBUNDOM Leon	MDPH	IN	IE L'ARMAILLOU Unité B	01/10/2018 Accueil temporain	01/10/2018 - 01/10/20	06/04/2021	E.
7 résultat(s) pour 6 notification(s) (* (1) * Page: 1 V Nombre d'éléments par page: 1 V													
			CGU - Mentions lég	V ales - <u>Confidentialité</u> -	iaTrajecto Contenu	oire Intégration — © v Linapproprié - Portail d	version 8.0.0.6 (02 decer du GCS Auvergne-Rhône	mbre 2 e-Alpe	2022) es 🖸 - <u>Contact/Foire Aux Questions</u>	- Documentation			

Exemple 3 - Version 8.0 : colonne « DUA » dans le tableau de bord des notifications reçues

 <u>Gestion de certaines orientations scolaires</u>: il s'agit d'intégrer dans ViaTrajectoire les orientations vers les unités d'enseignement et les parcours partagés.

Les types de droit et prestation suivants ont ainsi été ajoutés dans la fiche-ESMS (menu « Administration », « Etablissement ») et la MDPH peut désormais importer ce type de décisions dans le logiciel (menu « Handicap », fonction « Importer des décisions d'orientation ») :

- 8.6 Orientation vers une unité d'enseignement

- 8.7 Orientation vers une scolarisation en milieu ordinaire à temps partagé (unité d'enseignement et établissement scolaire)

- 8.8 Orientation vers une unité d'enseignement et scolarisation en ULIS à temps partagé

- 8.10 Orientation vers une unité d'enseignement et une scolarisation en enseignement adapté à temps partagé

- 8.11 Orientation vers un dispositif d'autorégulation (DAR)

IMPORTANT

Bien qu'il soit désormais possible d'importer dans ViaTrajectoire les types de droit et prestation listés ci-dessus (8.6, 8.7, 8.8, 8.10 et 8.11), seules les MDPH disposant d'un logiciel SIH version « palier 2.2 » (CNSA) seront en mesure de les envoyer à partir d'une extraction automatique de leur système d'information MDPH.

La mise à disposition du logiciel SIH « palier 2.2 » par les éditeurs concernés est prévue <u>à partir</u> <u>du 2nd semestre 2023.</u>

 Ajout d'un icône et d'une infobulle associée pour les « admissions impossibles entérinées automatiquement » par ViaTrajectoire :



Exemple – Version 8.0 : icône permettant de distinguer les admissions impossibles entérinées automatiquement par ViaTrajectoire, des admissions impossibles entérinées par la MDPH

RAPPEL

Les notifications au statut « Admission impossible signalée » passent automatiquement au statut « Admission impossible entérinée », 90 jours après le signalement par l'ESMS (sans nécessité d'action de la part de la MDPH).

La MDPH peut néanmoins <u>bloquer ce processus en utilisant le bouton « drapeau »</u> (colonne « Actions » du tableau de bord MDPH « Gérer les évènements ») pour marquer ce signalement comme étant « en cours d'analyse par la MDPH ». Une fois l'analyse terminée, la MDPH retirera ce verrou en cliquant à nouveau sur le bouton « drapeau » pour permettre le traitement automatique du signalement (suppression de l'évènement et passage de la notification au statut « Admission impossible entérinée »).

La MDPH dispose de 3 boutons d'actions depuis le tableau de bord « Gérer les évènements » pour traiter le signalement d'une admission impossible par un ESMS :

 : « Entériner l'admission impossible »: ce bouton permet de passer directement la notification au statut « Admission impossible entérinée » ;

: « Annuler le signalement d'admission impossible » : ce bouton permet à la MDPH de refuser l'admission impossible signalée par l'ESMS (affichage de la fenêtre de saisie d'un

commentaire à destination de l'ESMS permettant à la MDPH de préciser les raisons de son refus et de valider son choix) ;

R : « Marquer le signalement d'admission impossible comme en cours d'analyse par la MDPH » : ce bouton permet à la MDPH d'indiquer à l'ESMS qu'elle est en cours d'étude de son signalement.

- La distinction entre « admission impossible entérinée automatiquement » et « admission impossible entérinée par la MDPH » a été ajoutée dans l'export des tableaux de bord MDPH et ESMS au niveau de la colonne « Commentaire ».
- Dans la décision d'orientation ou la notification reçue, le document généré lorsque l'utilisateur clique sur le bouton « Imprimer » intègre désormais le logo « ViaTrajectoire » ainsi que celui de la « CNSA ».

6.2 Versant MDPH

- Fin des paramétrages suivants, présents dans la fiche-MDPH (menu « Administration », « Etablissements ») :
 - blocage ou ouverture de l'accès des usagers à leurs dossiers dans l'espace « Personnes en situation de handicap »,
 - annulation automatique des autres demandes en cours en cas d'entrée de l'usager dans un établissement ou saisie du choix de l'usager concernant le maintien des autres demandes,
 - autorisation ou interdiction pour les ESMS de créer des dossiers simplifiés à la place de la MDPH,
 - possibilité d'autoriser la MDPH à créer des décisions d'orientation simplifiées directement dans ViaTrajectoire.

IMPORTANT

Par défaut, toutes les MDPH présentes dans ViaTrajectoire sont paramétrées de façon à ce que l'espace « Personnes en situation de handicap » soit accessible aux utilisateurs disposant d'identifiants de connexion à cet espace.

Les utilisateurs connectés à l'espace « Personnes en situation de handicap » peuvent donc désormais consulter leurs décisions d'orientation et rechercher des structures et ce, quelle que soit la MDPH référente du dossier ViaTrajectoire.

<u>A noter</u>: l'envoi de demandes aux ESMS est quant à lui <u>bloqué par défaut</u> et <u>le Dossier</u> <u>Unique d'Admission en ESMS est inaccessible aux usagers/aidants</u>.

Le déblocage de ces fonctionnalités (envoi de demandes et remplissage du DUA pour une MDPH donnée) n'est possible que <u>sur demande adressée au support national</u> <u>ViaTrajectoire</u>.

- Fonction « Importer des décisions d'orientation » : il n'est plus possible d'importer une décision d'orientation qui se révise elle-même. En cas de tentative, un message d'erreur s'affiche.
- Dans la décision d'orientation (partie « Recherche d'ESMS »), les critères de recherche dans l'annuaire ont été simplifiés: alignement sur les critères présents dans l'espace « Personnes en situation de handicap ». Seuls les critères de recherche suivants sont conservés: nom, catégorie, mode de prise en charge, code postal/ville (+ distance), département.
- Menu Handicap, fonction « Rechercher un dossier », les résultats sont dorénavant triés par défaut par ordre alphabétique.

6.3 Versant ESMS

- Ajout de la possibilité pour un ESMS d'imprimer les identifiants de l'usager afin qu'il puisse se connecter à l'espace « Personnes en situation de handicap » de ViaTrajectoire : présence d'un bouton intitulé « Imprimer les codes pour l'usager » dans la notification (colonne de droite, partie « Gestion »).
- Ajout d'une fonction permettant à l'ESMS de demander à l'usager ou à son aidant l'actualisation du DUA :
 - un bouton d'action « Demander l'actualisation du DUA » apparaît dans la notification lorsqu'un DUA est présent* (colonne de droite, partie intitulée « Gestion »),
 - le bouton permet l'affichage d'une fenêtre dans laquelle l'utilisateur doit obligatoirement préciser sa demande pour pouvoir l'envoyer (champ de texte libre).

* Dans le cas où l'usager n'a pas renseigné son DUA, le bouton « Demander l'actualisation du DUA » est grisé. L'infobulle suivante apparaît alors : « L'usager n'a pas encore rempli son DUA ».

- Ajout d'un bouton d'action permettant à l'ESMS de consulter le récapitulatif des notifications de l'usager (colonne de droite, bouton « Afficher toutes les notifications » ajouté dans la partie « Gestion »).
- Dès lors qu'une zone de commentaires/précisions est présente dans l'une des fenêtres permettant de changer le statut d'une notification, la phrase suivante apparaît désormais :
 « Attention, les précisions et les commentaires en saisie libre seront visibles par les usagers qui utilisent ViaTrajectoire ».

7 Interfaces

 <u>Interface avec les SI MDPH</u> - Livraison des services d'interopérabilité avec les SI MDPH (mise en œuvre prévue à partir de septembre 2023). <u>Transfert de contexte depuis un DPI</u> - Lors de la récupération des contacts dans ViaTrajectoire à la création d'un dossier sanitaire, le contact récupéré était à la fois considéré comme « personne à prévenir » et « personne de confiance ». Désormais, les contacts de type « personne à prévenir » et « personne de confiance » sont correctement récupérés.